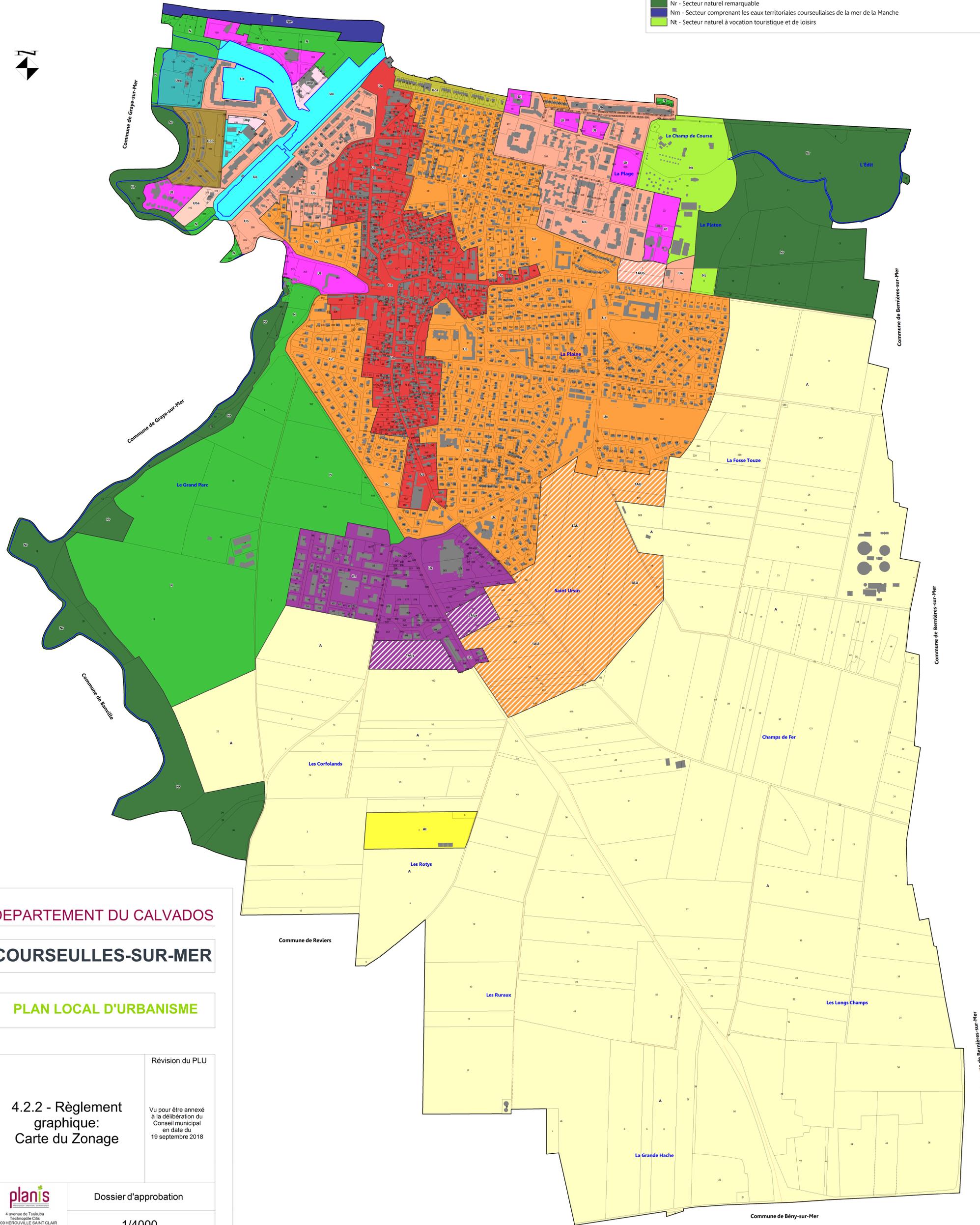


**Éléments du cadastre**  
 (Source: Cadastre PCI Vecteur, DGFiP, 2018)

- Limites communales
- Bâti
- Parcellaire
- Réseau viaire
- Tronçon de cours d'eau

**Zonage**

- Ua - Secteur urbain à caractère central d'habitat, de services et d'activités urbaines
- Ub - Secteur urbain à caractère d'habitat pouvant admettre une certaine diversité urbaine
- Ubp - Sous-secteur urbain à caractère d'habitat pouvant admettre une certaine diversité urbaine, avec des caractéristiques d'implantation et d'alignement différentes
- Ubs - Sous-secteur urbain à caractère d'habitat pouvant admettre une certaine diversité urbaine, avec une emprise au sol plus faible
- Uc - Secteur urbain à caractère principal d'habitat de type pavillonnaire, pouvant admettre des services et des activités urbaines
- Uca - Sous-secteur urbain localisé sur le front de mer, correspondant à des règles de hauteur et d'implantation différentes
- Ucb - Sous-secteur urbain localisé en bordure de la Seulle, avec une emprise au sol différente
- Ue - Secteur urbain à vocation portuaire
- Uec - Sous-secteur urbain à vocation portuaire destiné à l'activité conchylicole
- Ut - Secteur urbain à vocation d'activités touristiques et de loisirs
- Uz - Secteur urbain à vocations commerciales, artisanales, industrielles et de services
- 1AU - Secteur à urbaniser à caractère d'habitat pouvant admettre une certaine diversité urbaine (ZAC Saint-Ursin)
- 1AUb - Secteur à urbaniser à caractère d'habitat pouvant admettre une certaine diversité urbaine
- 1AUz - Secteur à urbaniser à vocations commerciales, artisanales, industrielles et de services
- A - Zone agricole
- At - Secteur agricole à vocation touristique et de loisirs
- N - Zone naturelle
- Nr - Secteur naturel remarquable
- Nm - Secteur comprenant les eaux territoriales couseulaises de la mer de la Manche
- Nt - Secteur naturel à vocation touristique et de loisirs



DEPARTEMENT DU CALVADOS

COURSEULLES-SUR-MER

PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision du PLU

4.2.2 - Règlement graphique:  
 Carte du Zonage

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 19 septembre 2018



Dossier d'approbation

1/4000